



Commune de Prez  
Conseil communal

# Message du Conseil communal à l'intention du Conseil général

## Comptes 2023

Ce message a été validé par voie circulaire par le Conseil communal



## Présentation des comptes 2023

La présentation des comptes 2023 se réfère au budget 2023 adopté par le Conseil général en date du 5 décembre 2022.

Elle comporte les documents suivants :

- ✓ Message concernant les comptes 2023
- ✓ Compte de résultats 2023 (également une version par nature)
- ✓ Compte des investissements 2023
- ✓ Bilan au 31 décembre 2023
- ✓ Rapport de l'organe de révision, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution
- ✓ Engagements conditionnels hors bilan au 31 décembre 2023
- ✓ Immobilisations au 31 décembre 2023
- ✓ Tableau des flux de trésorerie
- ✓ Indicateurs financiers 2023
- ✓ Résultat 2023 sur 3 niveaux
- ✓ Autres annexes selon les exigences légales
- ✓ Liste des dépassements selon l'art. 9 du règlement communal des finances

## Compte de résultats

Le compte de fonctionnement pour l'exercice 2023 se résume ainsi

Revenus	CHF 12'309'534.97
Charges	<u>CHF 11'549'534.67</u>
<b>Bénéfice</b>	<b><u>CHF 760'000.30</u></b>

**Le budget 2023 prévoyait une perte de CHF 600'957.56**

L'année 2023 est la deuxième année sous MCH2 :

1. Le bénéfice de CHF 760'000.30 résulte principalement des très bonnes recettes fiscales (environ + CHF 1'150'000 par rapport au budget). **Ce bénéfice n'est pas imputable à la nouvelle tarification dans le domaine de l'eau (les comptes de l'eau doivent être équilibrés et n'ont aucun impact sur le résultat financier).**
2. La diminution de la trésorerie au printemps 2024 (pas encore visible au bilan) s'explique par le fait que certains investissements ont été financés par la trésorerie communale. Des emprunts pour les nouveaux investissements 2024 ont été souscrits à la BCF en avril dernier afin de garantir un niveau suffisant de liquidité pour l'année 2024.

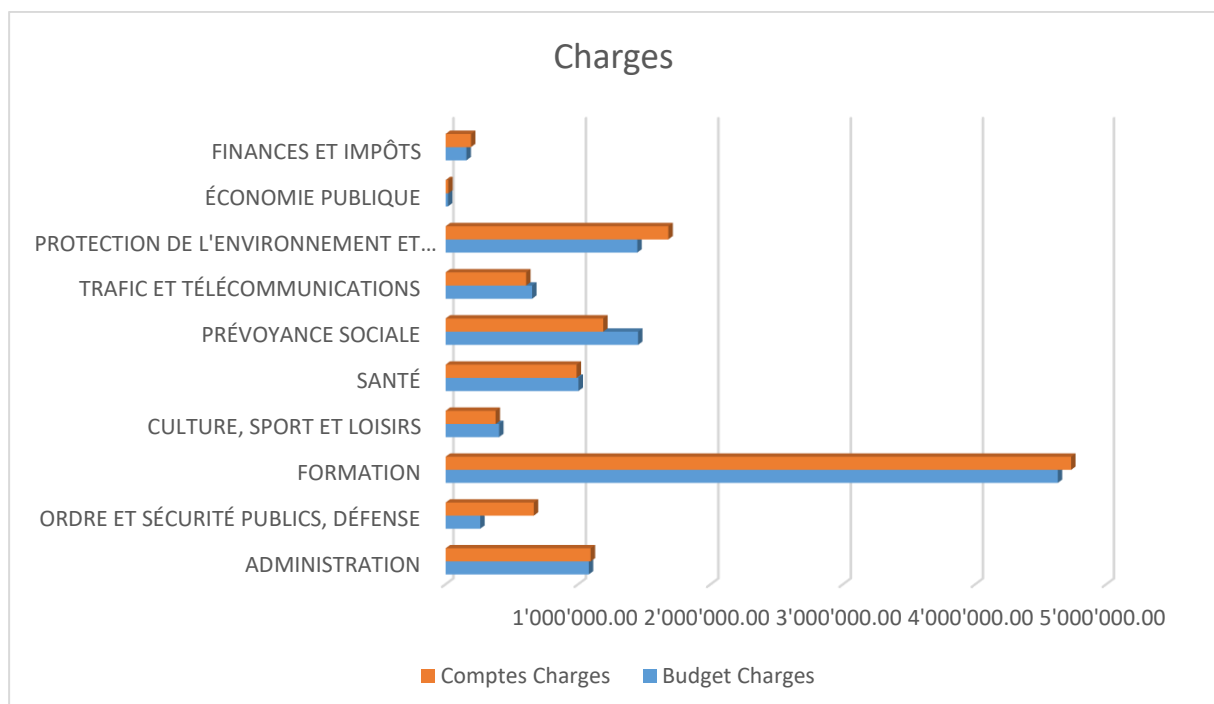


Commune de Prez  
Conseil communal

3. La révision des comptes 2023 s'est déroulée de manière optimale, des enseignements ont pu être tirés des soucis rencontrés lors de la révision des comptes de l'année passée.
4. Même si le résultat final est bon, notre commune a toujours une lacune d'autofinancement (cf. remarque de l'année passée). Notre taux d'autofinancement est considéré comme mauvais car inférieur à 10% mais il augmente tout de même légèrement par rapport à l'année passée.
5. Il faut tout de même souligner que la situation financière de la commune s'est améliorée par rapport à l'année passée. En effet, le résultat provenant des activités d'exploitation [REX] affiche un bénéfice de CHF 42'265.07 alors que l'année passée ce même résultat était négatif (perte de CHF 182'279.20). Ces informations peuvent être trouvées dans le compte de résultats à 3 niveaux.
6. Conformément à notre règlement des finances, les dépassements de crédit budgétaires de plus de 10% et supérieurs à CHF 5'000.00 doivent être listés par compte et validés formellement par le Conseil général en même temps que l'acceptation des comptes. Les dépassements ont été listés (cf. tableau) avec les explications nécessaires. Ces dépassements ont été passés en revue lors de la séance de la Commission financière.
7. La nécessité d'augmenter des impôts pour financer la construction du nouveau complexe scolaire devra être à nouveau évaluée lors du budget 2025, respectivement aux comptes 2024.

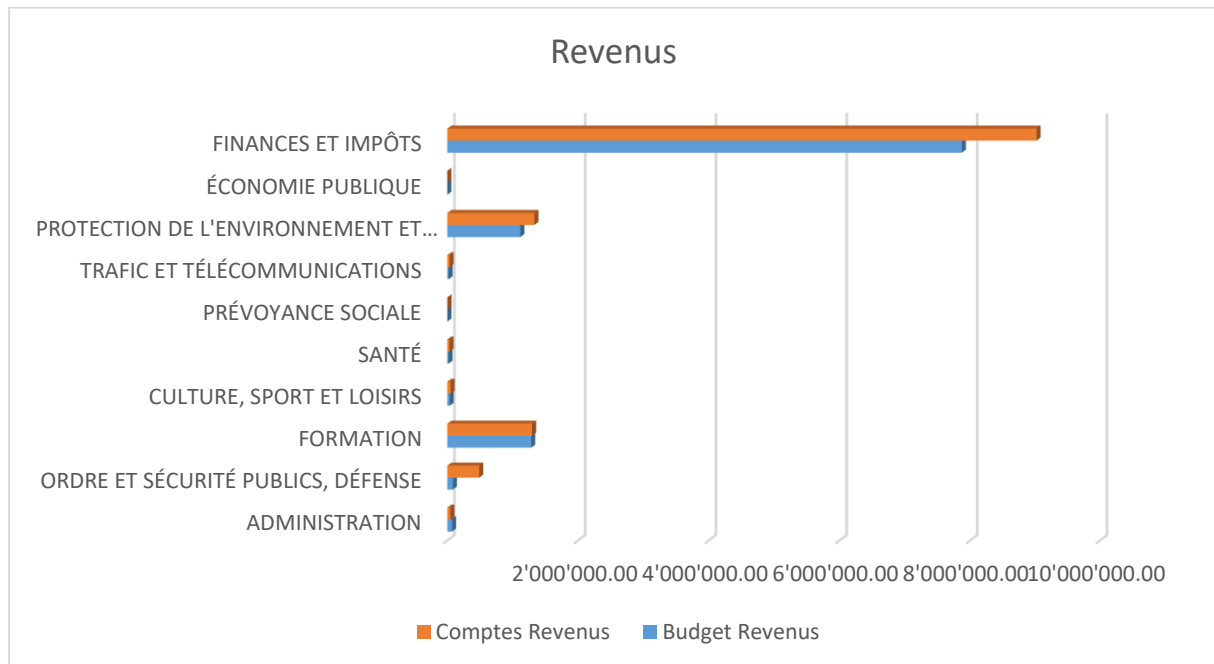
## 1. En graphiques

### Charges :





## Revenus :



➔ De manière synthétique : l'excédent de revenus dans le dicastère « Finances et impôts » permet à lui seul de compenser la perte prévue au budget 2023.

## 2. Éléments à relever par dicastère

Certains postes de charges 2023 présentent des différences par rapport au budget. Les dépassements supérieurs aux critères fixés à l'art. 9 de notre règlement des finances ont été listés (en couleur) dans un tableau transmis au Conseil général. Des explications figurent aussi dans ce tableau, ce dernier ne sera pas commenté de manière exhaustive lors de la séance du Conseil général. Certains dépassements sont repris dans les explications qui suivent :

**Les charges de l'administration sont proches du budget (+1.3%) et ses revenus n'ont pas atteint les prévisions (-36%)**

Le Conseil général a généré moins de charges que prévu.

Les honoraires de BDO dépassent le budget en raison des travaux nécessaires pour la première révision sous MCH2. Le budget 2024 avait été adapté.

Les salaires du personnel administratif (finances) dépassent le budget en raison du paiement de certaines heures supplémentaires.

Les frais de rappel dépassent le budget en raison de l'explosion du nombre de contentieux.

Les taxes postales dépassent le budget en raison de l'augmentation des tarifs postaux et de l'augmentation



Commune de Prez  
Conseil communal

du nombre de tout-ménages en 2023.

La vente de certains ADB prévue au budget n'a pas pu être mise en place en 2023, cela sera fait au cours de l'année 2024.

### **Le dicastère « Ordre et sécurité publics, défense » présente un différentiel charges-revenus proche du budget (+ CHF 2000)**

Pompiers : le coût net est proche du budget, la charge liée RSS était sous-évaluée mais la Commune a encaissé plus de taxes.

Protection civile : un prélèvement de CHF 346'700 a été fait au « Fond PC ». Il a cependant un impact neutre sur le résultat. Ce montant doit être reversé au canton.

### **Le dicastère « Formation » dépasse légèrement les charges prévues (2.2%) et dépasse légèrement le budget de ses revenus (1%)**

Les frais de conciergerie ont été sous-estimés. La Commune a solutionné le problème par le biais d'un appel d'offres pour tous les bâtiments (remporté par Cardoso Nettoyages).

Globalement, quelques dépassements concernant le chauffage (malgré les hausses budgétées) sont à mentionner, cet état de fait est aussi valable pour la plupart des autres dicastères. Cela est particulièrement visible pour l'école de Prez-vers-Noréaz.

AES : les contributions de parents ont été surestimées (en raison des « enfants irréguliers »). Les charges de personnel dépassent le budget en raison de remplacements à mettre en place.

### **Le dicastère « Culture, sport et loisirs » présente des charges en-dessous du budget (-6.5%). Les revenus dépassent le budget de 41.1%.**

Des travaux d'entretien et de réparation ont à nouveau été nécessaires dans le complexe de Noréaz. Ils expliquent le dépassement du budget.

Les frais liés aux terrains de foot ont été plus modestes en 2023. La Commune a réalisé des conventions avec les FC pour 2024 (en phase de signature).

Places et espaces publics : la Commune a renoncé aux travaux sur le terrain de skater hockey de Noréaz, ce qui explique le faible montant dans le compte « entretien des places et espaces publics ».

### **Le dicastère de la santé présente des charges en-dessous du budget (-1.4%) et un dépassement du budget de ses revenus (+96.3%)**

Visites dentaires : Surcoût conséquent mais celui-ci est récupéré dans les participations des parents aux soins dentaires.

Sinon, rien de spécial à signaler hormis quelques bonnes surprises concernant les charges liées.



Commune de Prez  
Conseil communal

## **La prévoyance sociale présente des charges en-dessous du budget (-18.1%) et un dépassement du budget de ses revenus (5.9%)**

Crèches : les contributions communales sont en dessous du budget.

Part LASoc : services sociaux : les frais d'aide sociale sont en baisse dans le canton depuis 2022. La charge négative est due à un montant extourné fin 2022. La baisse aurait déjà dû être comptabilisée en 2022. Il y a donc un double impact sur 2023.

## **Le dicastère « Trafic et télécommunications » présente des charges en-dessous du budget (-6.9%) et un dépassement du budget de ses revenus (73.6%)**

Routes : budget globalement très bien tenu

Location de véhicules : plus de locations nécessaires que prévu (pour rappel, le budget 2024 a à nouveau été corrigé à la hausse).

Subventions transports publics : explosion du nombre de demandes. Le budget 2024 en a tenu compte.

## **Le dicastère « Protection de l'environnement et aménagement du territoire » présente des charges supérieures au budget (16.2%), les revenus sont supérieurs aux prévisions (19.2%)**

Les taxes pour l'eau potable sont légèrement en-dessous des prévisions budgétaires. Idem pour les taxes pour l'épuration.

Entretien des canalisations : plusieurs réparations ont été nécessaires à la suite des intempéries.

Les frais d'exploitation de la STEP de Corserey ont dépassé le budget. Cette STEP est vieillissante et entraîne des coûts d'entretien. Elle doit encore fonctionner jusqu'à la connexion vers la STEP de Pensier.

Les attributions au financement spécial maintien de la valeur (FSMV) correspondent aux montants des taxes de base (exigence du réviseur), cela est valable pour l'eau potable et pour l'épuration.

La gestion des déchets présente un taux de couverture stable (76.5%). Les frais de ramassage et décharge dépassent le budget (augmentation des déchets de type « branchages »).

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les émoluments pour autorisation de construire perçus par la Commune sont supérieurs au budget (en augmentation). Un correctif a déjà été apporté dans le budget 2024.

## **Le dicastère « Economie publique » dépasse son budget de charges de 15.2%**

Pas de commentaire particulier à faire.



Commune de Prez  
Conseil communal

## Le dicastère « Finances et impôts » enregistre une hausse de 14.6% de ses revenus.

Impôts : dépassement de CHF 1'150'000 du budget des revenus, cela provient principalement des impôts spéciaux, notamment de l'impôt sur les gains immobiliers et les plus-values (+CHF 424'000)

Immeuble de la Route de Ponthaux 4 à Noréaz : des travaux d'entretien ont dû être réalisés à la suite de changements de locataires + des travaux usuels. Le rendement de l'immeuble est en légère diminution.

## Résultat

Le bénéfice de CHF 760'000.30 est réjouissant mais largement imputable aux recettes fiscales très bonnes et à la diminution de certains coûts dans le domaine social.

## Bilan

Peu de changements notables par rapport à 2022, voici tout de même quelques commentaires à faire :

- Les créances sont en légère baisse (-CHF 130'000).
- La fortune est en hausse → nouveau bénéfice → notre fortune dépasse CHF 16.5 millions.
- Nos emprunts ont légèrement augmenté, le total au 31 décembre 2023 est de CHF 3'491'100.
- La provision pour pertes sur débiteurs a été corrigée à la baisse (-CHF 50'000).

## Annexes

Voici quelques remarques par rapport aux nouvelles annexes MCH2 :

- Compte de résultat sur 3 niveaux : notre résultat provenant des activités d'exploitation (REX) est positif (bonne nouvelle) et notre résultat opérationnel (ROP) est largement plus excédentaire par rapport à l'année passée. Tout comme l'année passée, plus de la moitié de notre bénéfice provient du résultat extraordinaire.
- Indicateurs : notre dette brute par rapport aux revenus est considérée comme bonne car juste en-dessus de 50% (en légère augmentation) / Notre effort d'investissement est considéré comme faible car inférieur à 10% / Notre taux d'autofinancement est considéré comme mauvais car inférieur à 10% (7%, soit +1% par rapport à l'année passée).

→ *De manière synthétique, la même remarque que l'année passée peut être faite : la commune de Prez a une situation financière saine mais génère en l'état trop peu d'excédents pour investir de manière plus conséquente.*



## Compte des investissements

Le compte d'investissements se résume comme suit :

Dépenses d'investissements totales CHF 659'967.00

Recettes d'investissements totales CHF 477'946.80

**Investissements nets CHF 182'020.20**

Le budget 2023 des investissements prévoyait un montant d'investissements nets de CHF 3'989'187.88 pour l'ensemble des investissements en cours.

Le tableau des investissements à disposition du Conseil général résume la situation des investissements au 31 décembre 2023.

## Commentaires sur les investissements

Les investissements suivants ont été terminés avec une économie par rapport au budget :

		<u>Budget</u>	<u>Comptes 23</u>
1610.6090.00	Subvention butte de tir	330'476.00	330'476.00
3414.5040.01	Analyse bâtiments communaux	33'923.35	2'844.40
7900.5290.01	CO / Mensurations cadastrales	40'144.00	31'515.35
7900.5290.02	CO / Révision PAL	4'538.25	0

Beaucoup d'investissements seront reportés en 2024-2025.

Objectif 2024 et 2025 : avancer avec les investissements en cours pour laisser le champ libre au projet « Complexe scolaire » → **crédit d'étude à voter peut-être en 2024 « si tout va bien ».**

*Le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter l'ensemble des comptes tels qu'ils sont présentés.*